

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Subventions de fonctionnement 2022

REF. : Délibérations du Conseil Communautaire du 24 juin 2020 et du 7 avril 2022

EXPOSÉ

Par délibération en date du 24 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé de donner délégation au Bureau afin de procéder aux attributions de subventions dans la limite de l'enveloppe de crédits approuvée par le Conseil Communautaire et inscrite au budget.

Lors du vote du budget le 7 avril dernier, le Conseil Communautaire a décidé de fixer l'enveloppe de crédits dédiée aux subventions de fonctionnement à 875 000 €.

La commune de Joué sur Erdre a déposé une demande de subvention portant sur la prise en charge d'une partie de la rémunération des surveillants de baignade de la plage de Vioreau. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 2 000 € au regard du solde de crédits dédiés aux subventions de fonctionnement pour l'année 2022.

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer, pour l'année 2022 et conformément aux crédits provisionnés, une subvention de fonctionnement de 2 000 € à la commune de Joué sur Erdre.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 15 décembre 2022

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20221215-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-12-2022

Publication le : 15-12-2022

Communauté de Communes Chê
Bureau communautaire du 15 c



Le Président,

Alain HUNAUT